Saint-Martin-d'Hères, le 13 octobre 2022

Université Grenoble Alpes

Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Séance du jeudi 13 octobre 2022

N°05 – D.13.10.2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize octobre à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur LAKHNECH Yassine, président.

Point à l'ordre du jour :

4.2. Sorties d'immobilisations de l'inventaire

Membres présents : LAKHNECH Yassine, BERRUT Catherine, SCOLAN Virginie, PERSICO Simon, BARBIER Emmanuel, BERZIN Corinne, SCHWARTZ Jean-Luc, LAMBLIN Jacob, LETUE Frédérique, LE ROY Anne, BESSIERES Bernard, ADAM Véronique, VINCENT Thierry, DEVILLERS Thibaut, VILAIN Coriandre, FORESTIER Gérard, MICHEL Mickaël, WITINDI Matis, DOULAT Léonce, WARIN Malo, CHARLETY Arthur, VAN DER BEEK Cornelis, CORVAISIER Bénédicte, SAMSON Yves, DESPREZ Frédéric, FEIGE Jean-Jacques, SIMIAND Marie Christine, DAUGUET Pascale.

Membres représentés : MERMILLOD Martial (donne procuration à SCOLAN Virginie), MERLE Elsa (donne procuration à DEVILLERS Thibault), SCOTTO D'ARDINO Laurent (donne procuration à LE ROY Anne), CHALON Nathalie (donne procuration à FORESTIER Gérard), BORRAS Isabelle (donne procuration à ADAM Véronique), LABRIET Pierre (donne procuration à CORVAISIER Bénédicte), PUGEAT Véronique (donne procuration à BERRUT Catherine), BOLF Edith (donne procuration à BARBIER Emmanuel), VERNAY Pascale (donne procuration à LAKHNECH Yassine).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu la délibération n°03 – D.23.01.2020 du conseil d'administration du 23 janvier 2020 relative à la délégation de pouvoir accordée par le conseil d'administration au président de l'Université Grenoble Alpes ;

Vu le passage en commission permanente du 4 octobre 2022,

Considérant que les immobilisations sont des biens de valeur (coût unitaire HT>800 € et >500 € pour le matériel informatique) et d'une durée d'utilisation supérieure à un an, qui entrent de ce fait dans le patrimoine de l'établissement à la différence des charges de fonctionnement qui sont consommées au cours de l'année ;

Considérant que les biens immobilisés de l'université qui sont obsolètes, hors service, dégradés, volés et mis au rebut doivent être sortis de l'inventaire ;

Considérant que le conseil d'administration est compétent pour sortir de l'inventaire les biens qui ne sont pas totalement amortis dont la valeur résiduelle est supérieure ou égale à 10k€ ;

Considérant la délégation de pouvoir accordée au Président de l'Université Grenoble Alpes pour accepter ou refuser la sortie d'inventaire des biens d'une valeur résiduelle inférieure ou égale à 10k€ ;

Considérant la liste des sorties d'inventaire des biens concernés en annexe ;

Il est proposé au conseil d'administration :

- *d'approuver la sortie de l'inventaire des biens dont la liste est jointe en annexe et qui ne sont pas totalement amortis,*
- *de prendre acte de la sortie des biens totalement amortis et qui ont été sortis de l'inventaire par une décision du Président de l'université.*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	28
Membres représentés	9
Nombre de votants	37
Voix favorables	37
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la sortie de l'inventaire des biens dont la liste est jointe en annexe et qui ne sont pas totalement amortis, et prend acte de la sortie des biens totalement amortis et qui ont été sortis de l'inventaire par une décision du Président de l'université.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publié le : 27/10/2022

Transmis au Rectorat le : 27/10/2022

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 13 octobre 2022

Pour le Président et par délégation

Le Directeur général des services,
Jérôme PARET

Pour le Président
et par délégation
—
Le Directeur général des services
Jérôme PARET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Université Grenoble Alpes

SORTIES DE FICHES DE BIENS IMMOBILISES DE L'INVENTAIRE

Sorties de fiches de biens immobilisés de l’inventaire

Les biens immobilisés de l’université qui sont obsolètes, hors services, dégradés, volés et mis au rebut doivent être sortis de l’inventaire.

Il est rappelé que les immobilisations sont des biens de valeurs (coût unitaire HT>800 € et >500 € pour le matériel informatique) et d'une durée d'utilisation supérieure à un an, qui entrent de ce fait dans le patrimoine de l'établissement à la différence des charges de fonctionnement qui sont consommées au cours de l'année.

Le conseil d'administration est compétent pour sortir de l’inventaire les biens qui ne sont pas totalement amortis et dont la valeur nette comptable est supérieure à 10 000€.

Pour les autres, délégation a été donnée au président de l'université Grenoble Alpes pour accepter ou refuser la sortie d'inventaire.

Sorties de fiches de biens immobilisés de l'inventaire

Il est proposé au conseil d'administration :

1/ d'approuver la sortie de l'inventaire des biens qui ne sont pas totalement amortis et dont la valeur nette comptable est supérieure à 10 000€.
A noter que les fiches de bien immobilisés proposées à la sortie cette année présentent des anomalies techniques sans impacts sur le compte de résultat puisqu'il s'agit de matériel mis à disposition

Désignation affectation des comptes		Nombre d'immobilisations	Valeur d'acquisition	Valeur nette comptable au 31/12/2021
21546000	Matériel scientifique	6	203 659,65 €	120 820,86 €
21556000	Outillage et autre agencement	1	12 199,20 €	10 979,28 €
21566000	Matériel pédagogique	2	64 113,51 €	51 290,81 €
	TOTAL	9	279 972,36 €	183 090,95 €

Sorties de fiches de biens immobilisés de l'inventaire

2/ de prendre acte de la sortie des fiches de biens immobilisés qui ont été sorties sur décision du président de l'université.

Désignation affectation des comptes		Nombre d'immobilisations	Valeur d'acquisition	Valeur nette comptable au 31/12/2021
205	Logiciels, licences	2	8 708,42 €	0,00 €
21511	Installations techniques complexes	122	915 474,19 €	0,00 €
2154	Matériel scientifique	1335	12 507 536,73 €	91 388,22 €
2155	Outillage et autre agencement	86	493 997,68 €	40 880,49 €
2156	Matériel pédagogique	352	2 920 694,48 €	11 269,29 €
2157	Agencement et aménagement	142	2 166 611,48 €	0,00 €
216	Collections	1	443,97 €	443,97 €
2181	Installation générale	4	10 454,05 €	0,00 €
2182	Matériel de transport	3	10 811,6 €	0,00 €
21831	Matériel de bureau	100	283 235,01 €	15 369,31 €
21832	Matériel informatique	312	912 823,29 €	6 759,25 €
2184	Mobilier	148	725 474,61 €	12 923,91 €
2188	Matériel divers	266	1 739 712,57 €	9 648,16 €
	TOTAL	2873	22 695 978,08 €	188 682,60 €
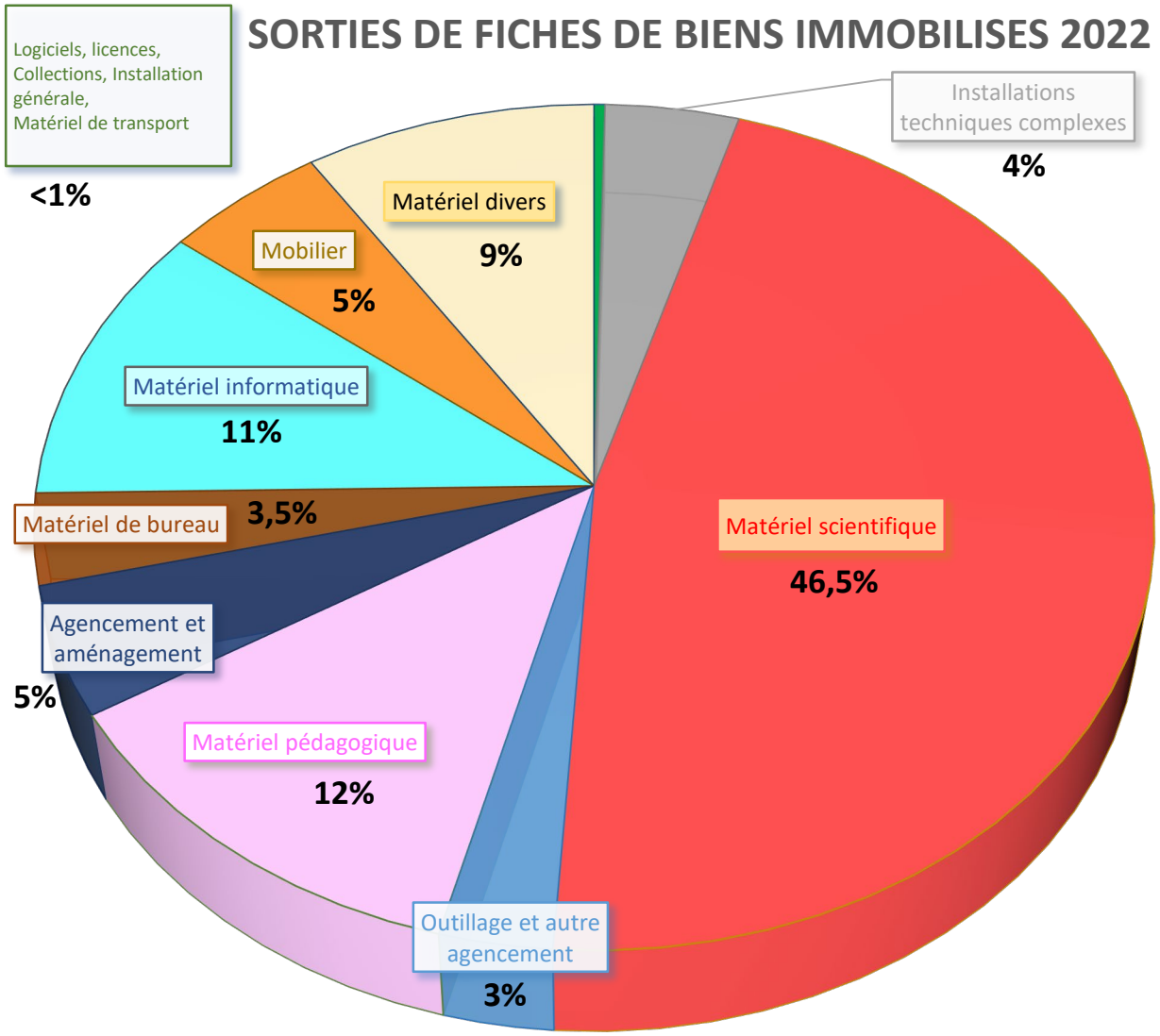
Sorties de fiches de biens immobilisés de l'inventaire